



**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM**

**Séance ordinaire du 24 mai 2023 à 19h00**

Convocation du 17 mai 2023.

**Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.**

**Membres présents :**

M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO, Mme Anne BOUSQUET, M. Maurice COURTOIS, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH.

**Membre absent excusé :**

Mme Dominique LAURENT qui a donné procuration à Mme Virginie THROO  
Mme Isabella SCARAVELLA qui a donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN

Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 13
Conseillers absents excusés 2 dont 2 procurations
Conseillers absents

Secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER assisté par Mme Marie-France LOEBER

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 29 mars 2023
2. Présentation des travaux d'enfouissement des réseaux – entrée Ouest
3. Renouvellement des baux de chasse :
  - Procédure
  - Affectation du produit de la chasse
  - Nomination de 2 Conseillers Municipaux à la commission 4C
4. Achat de parcelles dans le Vor den Reben
5. Projet d'une installation de méthanisation à Issenheim : avis de la Commune
6. Protection sociale des agents : contrat de santé
7. Départ à la retraite d'un agent d'entretien
8. Commission des finances : ajout d'un membre
9. Journée citoyenne : bilan
10. Non exercice du droit de préemption
11. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h07

Il excuse Mme Isabella SCARAVELLA qui a donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN, ainsi que Mme Dominique LAURENT qui a donné procuration à Mme Virginie THROO.

**1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 29 mars 2023**

Aucune remarque n'est émise sur le dernier compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

## 2. Présentation des travaux d'enfouissement des réseaux – entrée Ouest

M. Joseph SCHNEIDER présente le projet définitif des travaux d'enfouissement des réseaux de l'Entrée Ouest de la rue Principale.

Il rappelle aux conseillers que la Collectivité Européenne d'Alsace a pour projet cette année, la réfection de la chaussée de la RD466 (rue Principale) de l'Entrée Ouest à la rue de l'Eglise.

L'ouverture des plis s'étant déroulée le 22 mai dernier, c'est l'entreprise SPIE, associée à l'entreprise CITEOS, qui a été retenue pour un montant total de 294 520,00 € HT (132 328,00 € travaux RCE, EP et 162 192,00 € HT travaux BT).

Les travaux vont se dérouler en deux phases :

- Travaux de génie civil pour une durée approximative de 2 mois (début des travaux courant juin)
- Travaux d'enfouissement pour une durée de 6 mois

## 3. Renouvellement des baux de chasse :

### - Procédure

Le droit de chasse est loué par la commune, pour une durée de neuf ans. Les baux en cours ont débuté le 2 février 2015 pour s'achever le 1er février 2024 inclus. Les nouveaux baux de chasse prendront effet le 2 février 2024.

### - Affectation du produit de la chasse

La répartition du produit de la location de la chasse entre les différents propriétaires a lieu proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans le lot affermé.

Toutefois, le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal.

La décision relative à l'abandon du loyer de la chasse à la commune est prise à la double majorité soit dans le cadre d'une réunion de propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une consultation écrite de ces derniers.

La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse est publiée. Elle est valable pour toute la durée de la période de location de la chasse.

Dès lors, si la commune veut conserver le loyer de chasse, il faut consulter l'ensemble des propriétaires fonciers dont les terrains sont inclus dans le ou les lots de chasse

Lors du dernier renouvellement en 2015, cette consultation avait été retenue par la commune, mais s'était avérée non concluante. En effet, à l'issue de la consultation très peu de propriétaires avaient répondu.

### **Délibération :**

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ✚ de ne pas organiser de consultation en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,
- ✚ de continuer à répartir le produit entre les différents propriétaires.

### - Nomination de 2 Conseillers Municipaux à la commission 4C

La Commission Communale Consultative de la Chasse est composée de :

- le Maire de la commune (Président)
- 2 conseillers municipaux au minimum

- 2 représentants des agriculteurs ou viticulteurs désignés par la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin
- 1 représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est (CNPF)

Sont également associés à titre permanent de conseil, un représentant des organismes suivants

- un représentant de l'Office National des Forêts pour les communes ayant des forêts soumises au régime forestier
- le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique ou son représentant
- un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FDIDS)
- le représentant de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en cas de problème particuliers
- le directeur départemental des territoires ou son représentant, qui peut être un lieutenant de loup
- les locataires de chasse ou leur représentant. Lorsqu'elle se réunit pour gérer des questions concernant la location, le président de la commission peut demander au locataire ou à son représentant, après avoir entendu ses observations, de quitter la salle pendant le délibéré.

Le président peut également inviter pour certaines questions toute personne dont la présence peut être jugée utile aux débats.

La commission communale consultative de la chasse est chargée de donner un avis consultatif notamment sur les points suivants :

- fixation de la consistance des lots communaux
- le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place à travers un accord de gré à gré
- le choix du mode de location par appel d'offres ou adjudication
- l'agrément des permissionnaires, des associés et des sociétaires
- les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse (nomination des gardes-chasses et référents ; cession partielle ou totale du bail ; résiliation du bail ; incapacité ou décès du locataire ; clauses particulières ; protection contre les dégâts de gibier ; demandes modificatives des communes sur les plans de chasse qui doivent être déposées à la FDC avant le 15 février)
- sur le niveau des troubles affectant l'exercice de la chasse, tels que visés à l'article 11-2-3 du présent cahier des charges.

Elle peut par ailleurs être consultée pour formuler un avis sur tous les sujets relatifs à la chasse.

#### **Délibération :**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ Désigne en tant que membres de la Commission Consultative Communale de Chasse :
  - M. le Maire
  - M. Francis MARANZANA, Adjoint au Maire
  - M. Adrien TRITTER, Conseiller Municipal

#### **4. Achat de parcelles dans le Vor den Reben**

#### **Délibération :**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ d'acquérir la parcelle située Section 5 n° 169, VOR DEN REBEN, d'une surface de 6 ares 32 appartenant à M. Jean-Marc POMMIER au prix de 30€/l'are.
- ✚ d'acquérir la parcelle située Section 5 n° 170, VOR DEN REBEN d'une surface de 6 ares 59 appartenant à M. Jean-Marc POMMIER au prix de 30€/l'are
- ✚ décide que la vente fera l'objet d'un acte administratif
- ✚ nomme M. Francis MARANZANA comme représentant de la Commune
- ✚ les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023.

## 5. Projet d'une installation de méthanisation à Issenheim : avis de la Commune

Suite aux explicatifs de M. Adrien TRITTER et après débat, M. le Maire, ainsi que M. Adrien TRITTER répondent aux questions de l'assemblée.

Mme Anne ROLL s'interroge sur l'impact d'une telle installation pour la population d'Issenheim et souligne le fait que cette question posée à l'assemblée présente, est restée sans réponse.

### Délibération :

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société SEPMI GAZ a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune d'Issenheim, route de Merxheim (RD 3B) au lieu-dit « Mittelfeld ».

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 18 avril 2023 au 15 mai 2023 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 30 mai 2023 au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société SEPMI GAZ.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Grand Est approuvé le 24 janvier 2020. La région Grand Est ambitionne notamment de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030. La Région affirme la volonté de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en s'appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

Vu les engagements en faveur du développement des énergies renouvelables de la communauté de communes de la région de Guebwiller à travers le Pacte territorial de relance et de transition écologique et le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable et d'économie circulaire. Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant les co-produits de l'usine SOJINAL ALPRO, en diminuant la charge organique à traiter par la station d'épuration de ISSENHEIM, en verdissant le réseau de gaz géré par CALEO, mais également par la volonté du projet de créer une synergie avec les viticulteurs de la région. ;

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier de consultation du public mis à leur disposition en mairie, le conseil donne un avis FAVORABLE pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société SEPMI GAZ.

- 11 voix POUR
- 2 voix CONTRE
- 2 ABST



Fait et délibéré en séance aux lieux et dates susdits.

## **6. Protection sociale des agents : contrat de santé**

La commune de Guewenheim, depuis 2013, participe à la protection du risque « prévoyance » de ses agents qui ont souscrit à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion.

Jusque là facultative, la participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire pour le risque « santé » va devenir obligatoire sous certaines conditions d'ici 2026.

La commune aura 2 choix :

-  contribuer aux contrats de leurs agents qui souscriraient à des mutuelles « labellisées »
-  adhérer à la convention de participation proposée par le CDG qui aurait pour conséquence l'adhésion pour les agents à la Mut'est.

La participation obligatoire des collectivités locales ne peut être inférieure à 15 € par mois et par agent. Un sondage auprès du personnel communal sera effectué pour voir quelle solution conviendrait le mieux. Le conseil municipal propose de participer à hauteur de 15 €, pour commencer.

## **7. Départ à la retraite d'un agent d'entretien**

M. le Maire rappelle aux conseillers le départ en retraite imminent de Mme Pierrette LUDWIG. A cette occasion, un pot de départ sera donné en Mairie le jeudi 15 juin à 11h30. Il convie l'ensemble des élus à y participer.

### **Délibération :**

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'attribuer une prime exceptionnelle de fin d'activité d'un montant de 1 500€ à Mme Pierrette LUDWIG, pour son implication dans les différentes tâches qui lui ont été confiées tout au long de ses années de service pour la Commune.

Les crédits ont été prévus au BP 2023.

## **8. Commission des finances : ajout d'un membre**

### **Délibération :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ajout d'un nouveau membre à la commission « Finances » en la personne de M. Francis MARANZANA.

## **9. Journée citoyenne : bilan**

Mme Isabelle SCHANEN fait le point sur la Journée Citoyenne qui s'est déroulée le samedi 13 mai. Dix chantiers ont été réalisés avec succès par près d'une centaine d'habitants bénévoles, dont 3 associations. Cela fut également l'occasion de partager un moment convivial à la Maison Polyvalente à l'issue de cette matinée de travail.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants pour l'implication de chacun. Il souhaite que ce moment de citoyenneté et de convivialité sans précédent puisse se confirmer l'an prochain.

Mme Anne ROLL informe l'assemblée que suite au chantier du débarrasage du grenier de l'école, elle a souhaité récupérer des livres pour en faire don à la bibliothèque de Cernay.

M. le Maire signale également que du vieux mobilier (notamment des chaises) a pu être récupéré et sera réutilisé par la commission cadre de vie pour les décors du village.

M. Alain WEINGARTNER informe les membres présents que des travaux de lasure sur le bâtiment du Club House seront prochainement effectués.

M. Francis MARANZANA tient à remercier le service technique pour les travaux de préparation réalisés en amont.

## 10. Non exercice du droit de préemption

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas usé de son droit de préemption lors des ventes suivantes :

- ✚ Propriété située S.10 parcelle n° 163 d'une surface de 7,10 ares, Klein Stein, appartenant à M. François KARRER et Mme Elodie KARRER au profit de M. Franck JACQUIN et Mme Marie-Pierre CORRA pour un montant de 16 000 €.
- ✚ Propriété située S.4 parcelles n°203 d'une surface de 3,66 ares, 86 rue Principale, appartenant à M. Xavier BOESPFLUG et Mme Sally BORRACINO, au profit de M. Steven MARTINEZ et Mme Marine AUBRY, pour un montant de 237 000 €
- ✚ Propriété située S.21 parcelle n° 5 d'une surface de 11,65 ares, S.21 parcelle 205 13 rue Principale, appartenant à Mme Annette WOLSCHLEGEL et Huguette WOLSCHLEGEL au profit de M. et Mme Damien DELORME, pour un montant de 332 960 €.

## 11. Divers

- ✚ M. le Maire fait part de l'invitation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller dans le cadre d'une étude « vision d'avenir du territoire ». L'ensemble des élus est convié à participer à cette réunion le 24 juin prochain.
- ✚ Mme Virginie THROO informe les conseillers de la date du prochain « Zeinamachermarkt », le 1<sup>er</sup> juin. Elle fait le point sur les éditions passées et propose de travailler sur une convention avec chaque exposant afin de déclarer officiellement le marché mensuel.  
M. le Maire rappelle que la loi oblige une redevance d'occupation de domaine public. Chaque commerçant devra donc s'acquitter d'un droit de place.  
Mme Anne ROLL souligne l'importance de mettre à disposition des commodités, notamment pour le bien être des exposants. Mme Virginie THROO lui répond que les sanitaires de la Maison Polyvalente sont à leur disposition.
- ✚ M. Joseph SCHNEIDER signale que l'entreprise ROYER a été contactée pour combler les nids de poules sur la voirie communale. L'intervention se fera prochainement.
- ✚ Mme Anne ROLL a récemment pu échanger avec M. Armand BAUMANN, Président du Cercle des Retraités des Personnes Agées de Guewenheim. Ce dernier lui a signalé que les frais de connexion internet de la Maison Polyvalente étaient intégralement pris en charge par le CREPAG. Or les Amis de Guewenheim, mais également les Pompiers de Guewenheim, pour leur activité principale d'alerte, disposent et utilisent la connexion internet. M. Joseph SCHNEIDER lui répond que des contrats de négociation sont en cours avec différents opérateurs, une discussion sera à prévoir avec les Amis de Guewenheim afin de trouver une solution qui convienne à tous. M. le Maire informe l'assemblée que M. le Président du CREPAG peut déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes, pour aide et formation d'une population âgée et intercommunale.

M. le Maire clôt la séance à 20h45.

Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de GUEWENHEIM  
de la séance du 24 mai 2023

**Ordre du jour :**

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 29 mars 2023
2. Présentation des travaux d'enfouissement des réseaux – entrée Ouest
3. Renouvellement des baux de chasse :
  - Procédure
  - Affectation du produit de la chasse
  - Nomination de 2 Conseillers Municipaux à la commission 4C
4. Achat de parcelles dans le Vor den Reben
5. Projet d'une installation de méthanisation à Issenheim : avis de la Commune
6. Protection sociale des agents : contrat de santé
7. Départ à la retraite d'un agent d'entretien
8. Commission des finances : ajout d'un membre
9. Journée citoyenne : bilan
10. Non exercice du droit de préemption
11. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
<b>BARBERON</b>	Jean Luc		
<b>MARANZANA</b>	Francis		
<b>SCHANEN</b>	Isabelle		
<b>SCHNEIDER</b>	Joseph		
<b>THROO</b>	Virginie		
<b>SCARAVELLA</b>	Isabella	Excusée – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN	
<b>COURTOIS</b>	Maurice		
<b>LAURENT</b>	Dominique	Excusée – procuration donnée à Mme Virginie THROO	
<b>TRITTER</b>	Adrien		
<b>SANCHEZ</b>	Laurence		
<b>WOLF</b>	Marc		
<b>BOUSQUET</b>	Anne		
<b>WEINGARTNER</b>	Alain		
<b>ROLL</b>	Anne		
<b>BOSSHARTH</b>	François		